Image not found or type unknown

Pensions alimentaire avant le prononcé du divorce

Par **scrapounette16**, le **25/11/2008** à **14:53**

bonjour,

Mon mari m'a quitté pour une collegue de travail en juin. Il a emmenagé avec elle aussitot. Nous avons décidé d'un divorce par consentement mutuel car je garde la maison sans qu'il la fasse réestimer. En juin et juillet il ne m'a pas versé de pension pour nos deux enfants (5 ans et 8 mois) en aout et septembre il ne m'a pas versé la somme que nous avons convenu il m'a payé avec un mois de retard. De plus il ne paie pas la moitié de l'emprunt pour la maison(nous ne sommes toujours pas divorcé donc il est toujours solidaire de cet emprunt) il ne paie pas non plus la moitié des impôts (sur le revenu, taxe d'habitation ect). Tout est prélevé sur mon compte. Enfin il se permet de me déduire des factures qui sont prélevés sur mon compte. Mes revenus ont baissés car j'ai été obligé d'assurer (mutuelle) mes filles avec moi alors que c'est lui qui les assurait avant et il a fallu que j'augmente les heures de garde de ma nounou. Lui par contre est passé cadre dans sa boite donc une augmentation assez consequente.
VAIS JE POUVOIR RECUPERER L ARGENT QU IL ME DOIT AU PRONONCE DU DIVORCE QUE DOIS JE FAIRE POUR CA. PUIS JE DEMANDER UNE INDEMNITE COMPENSATOIR SACHANT QUE JE CONSERVE LA MAISON (moyennant une soult de 7500euros et à ma charge de rembourser les 24 années de crédit qui reste.

Par **jeetendra**, le **25/11/2008** à **18:38**

bonsoir, j'ai écrit un article complet sur le divorce par consentement mutuel dans mon blog, lisez le, cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés